



À
l'avant-plan
depuis
50 ans

RÉSEAU SPÉCIAL

Volume 38 no 2— 5 mars 2018

LETTRE D'ENTENTE NO. 17-1500-53 RECONNAISSANCE D'EXPÉRIENCE ANTÉRIEURE ÉLECTRICIENS D'APPAREILLAGE - TRANSÉNERGIE

Conscœurs, confrères,

Une note interne sera envoyée par la Direction d'Hydro-Québec sous peu par le courriel interne d'HQ à tous les électriciens d'appareillage en progression qui étaient en poste au 1^{er} décembre 2017 à la division TransÉnergie. Nous avons également convenu de joindre une copie de la lettre d'entente à cet envoi.

Ceux d'entre vous qui sont actuellement sur des listes de rappel seront contactés par téléphone par les chefs maintenance pour qui vous travailliez au 1^{er} décembre afin de vous les transmettre par courrier ou courriel personnel.

Tous les dossiers devront être transmis **avant le 31 mars** par courriel à Monsieur Bob Ouellet, Ouellet.Bob@hydro.qc.ca avec comme objet « **Demande de reconnaissance antérieure** ». La note interne qui sera envoyée par l'employeur explique en détail ce que doit contenir votre dossier.

Ceux qui pourraient avoir droit à cette reconnaissance et qui n'auraient **pas été contactés** par l'employeur au **9 mars 2018**, **AVISEZ** votre chef maintenance du 1^{er} décembre 2017 **AINSI** que votre structure syndicale le plus tôt possible .

Syndicalement,

Continuons
ENSEMBLE

Richard Perreault, Sylvain Dubreuil,
Président provincial Secrétaire général

/mc